

# Valoriser et protéger sa façade : le plan d'action complet

---

## Démarches administratives et urbanisme

- Consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mairie pour connaître les contraintes sur les couleurs, matériaux et types d'enduits autorisés.
- Déposer une déclaration préalable de travaux (DP) en mairie si le projet modifie l'aspect extérieur de la maison.
- Obtenir l'accord obligatoire de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) si le bien est situé dans un site patrimonial remarquable ou aux abords d'un monument historique.

## Diagnostic technique avant travaux

- Réaliser un diagnostic précis du support (brique, pierre, béton, parpaing) pour sélectionner le système d'enduit ou de bardage compatible.
- Vérifier l'état des joints et détecter la présence de remontées capillaires.
- Traiter impérativement les problèmes d'humidité avant toute application de finition pour éviter les pathologies futures.

## Préparation et exécution du chantier

- Prévoir le nettoyage complet des façades et la réparation des fissures ou joints dégradés.
- Choisir un revêtement microporeux pour laisser le mur respirer et prévenir les décollements dus à la condensation.
- Intégrer le coût et la mise en place de l'échafaudage, obligatoire pour la sécurité des interventions en hauteur.
- Respecter la réglementation thermique (RE2020) en cas de travaux d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE).

## Financement et aides

- Faire appel à une entreprise certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour la réalisation des travaux d'ITE.
- Vérifier l'éligibilité aux aides à la rénovation énergétique, notamment MaPrimeRénov', avant de lancer le chantier.